

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1134 Promulguant le décret n° 50-1207 du 28 septembre 1950

n° 1134

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 novembre 1950

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1950

Date du numéro
30 novembre 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, au 18 juin 1884

Vu le décret n° 50-1207 du 28 septembre 1950 dispensant les régisseurs avances de produire les pièces justificatives de dépenses de matériel imputables aux budgets des territoires d'outre-mer, lorsque ces dépenses sont inférieures à certains chiffres,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le territoire de la Côte française des Somalis le décret n° 50-1207 du 28 septembre 1950 dispensant les régisseurs avances de produire les pièces justificatives de dépenses de matériel imputables aux budgets des territoires d'outre-mer, lorsque ces dépenses sont inférieures à certains chiffres. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.